

Les canonisations actuelles sont-elles infailibles ?

par l'abbé Thierry Gaudray FSSPX

Cet article est extrait du bulletin *L'Hermine* n° 41, du Prieuré Saint-Louis (juillet-novembre 2013 – reproduit avec l'aimable autorisation de l'auteur). A l'approche des « canonisations » de Jean XXIII et de Jean-Paul II (annoncées pour le 27 avril prochain), il est nécessaire d'avoir une juste idée de ce que l'Église entend lorsqu'elle déclare saint un serviteur de Dieu. On verra, à la lecture de ces lignes, que les prochaines « canonisations » ne se situent pas du tout dans la même ligne et ne sauraient donc prétendre à une quelconque infailibilité. On peut même ajouter sans crainte de se tromper que ces « canonisations » sont une parodie sans aucune valeur, sinon celle de montrer que l'Église conciliaire se fait des « saints » à son image : elle intronise dans son « ciel » les grands promoteurs du libéralisme et du modernisme, comme la République place ses « grands » hommes au Panthéon.

Le sel de la terre.



Enseignement de la théologie traditionnelle quant à l'infailibilité des canonisations

L'Église a toujours honoré ses enfants qui sont maintenant au Ciel. Dieu lui-même, qui est glorifié dans ses saints, encourage un tel culte en multipliant les miracles par l'intercession de ses serviteurs. Il y a là un réconfort pour les fidèles ainsi qu'une nouvelle preuve de la vérité de l'Église qui seule connaît ce genre de fécondité. La sainteté, celle qui brille aux yeux même des incroyants, est une des notes de l'Église.

Dans les premiers temps de l'Église, les papes se contentaient généralement d'approuver implicitement le culte rendu aux saints. Mais pour éviter les abus dans une affaire aussi grave, les papes se sont progressive-

ment réservé le procès de canonisation et même de béatification à travers un « procès apostolique » directement sous leur autorité. Le « procès informatif » qui le précédait était conduit par l'évêque du lieu mais il n'avait pour but que de présenter la cause au pape.

La solennité liturgique d'une canonisation était l'indice de son caractère infallible.

La basilique vaticane est éclairée par des milliers de lustres et ornée des bannières des nouveaux saints. Des tableaux représentent les principales scènes de leur vie et leurs miracles. Le pape, entouré des cardinaux et d'un brillant cortège d'évêques et de prêtres, préside la cérémonie. Après l'obédience, les postulants de chaque cause de canonisation s'approchent, accompagnés d'un avocat consistorial qui prend la parole en leur nom, pour supplier humblement le pape d'inscrire au nombre des saints les bienheureux. Au nom du pape, le prélat secrétaire pour les brevets aux princes répond que les vertus de ces grands serviteurs de Dieu sont connues et leurs mérites appréciés, mais que, avant de prononcer leur canonisation, il faut demander le secours de Dieu et implorer ses lumières. Après cette première instance, on chante les litanies des saints. L'avocat consistorial s'approche une seconde fois, et au nom des postulants, répète la même supplication, mais en insistant davantage : *instanter, instantius*. La même réponse lui est faite : *Oremus*. Le *Veni Creator* est chanté. L'avocat revient au trône pontifical renouveler ses instances avec encore plus d'ardeur *instanter, instantius, instantissime*. Le secrétaire déclare alors que la volonté du pape est d'exaucer cette demande (*DTC*, article « canonisation »).

Il n'est pas difficile de comprendre les arguments théologiques qui justifient cette infallibilité :

Il n'est pas possible que le souverain pontife induise en erreur l'Église universelle dans les matières qui concernent la morale et la foi. Or, c'est ce qui arriverait s'il pouvait se tromper dans les sentences de canonisation. Présenter à la vénération des peuples un homme damné ne serait-ce pas, en somme, dresser des autels au diable lui-même ? « Il revient au même de rendre un culte au diable ou à un homme damné » (Melchior Cano). Dieu, après avoir fondé son Église sur Pierre, et lui avoir promis de la préserver de l'erreur, la laisserait s'égarer à ce point ? Une telle supposition serait un blasphème. En outre, le culte public décerné aux saints, et qui a un rapport si étroit avec la morale, n'est-il pas comme une profession de foi ? « L'honneur que l'on rend aux saints est une certaine profession de foi par laquelle nous croyons en la gloire des saints » (saint Thomas d'Aquin).

Qu'en est-il depuis le concile Vatican II ? Doit-on se soumettre au jugement du pape qui canonise un saint aujourd'hui ?

Qu'est-ce que la sainteté ?

Tous les chrétiens en état de grâce peuvent être appelés « saints ». C'était l'usage même de saint Paul des épîtres. Pour aller au Ciel et faire partie de cette foule innombrable que saint Jean a vue, il faut et il suffit de persévérer dans cette grâce.

Mais la canonisation requiert davantage.

Quoique pour entrer au Ciel, disait le pape Innocent III, il suffise de la persévérance finale, suivant la parole du Verbe divin lui-même : « Celui qui persévérera jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé » (Mt 10, 22) ; cependant, pour qu'un homme soit réputé saint par l'Église militante, il faut deux choses rares : l'éclat extraordinaire des vertus pendant la vie, et la gloire des miracles après la mort. Ces deux conditions sont indispensables.

En effet par une canonisation, le pape fait un précepte rigoureux de confesser que ce saint a donné un exemple à imiter. La sincérité intérieure, que seul Dieu peut juger, peut expliquer que certaines âmes souffrant de quelque ignorance soient tout de même riches en mérites. Mais il reste que de tels « saints » ne sont pas des modèles que le pape peut présenter au monde catholique. On est loin de l'œcuménisme du pape Jean-Paul II : « Ces saints proviennent de toutes les églises et communautés ecclésiales qui leur ont ouvert l'entrée dans la communion du salut » (encyclique *Ut unum sint* du 25 mai 1995).

Par « éclat extraordinaire des vertus », le pape Innocent II entendait parler de l'héroïsme, c'est-à-dire

un degré de perfection tel qu'il dépasse de beaucoup la manière ordinaire dont les autres hommes, même justes, pratiquent les vertus... La preuve de ces vertus héroïques doit être faite non d'une manière générale pour toutes prises ensemble, mais d'une façon spéciale pour chacune d'elles considérée en particulier. Ce qu'un tel examen demande de temps et de peine est incroyable, surtout étant données les difficultés de tout genre que ne cesse d'accumuler le promoteur de la foi. La vie du serviteur de Dieu est passée au crible de la plus impitoyable critique ; et il faut que non seulement on n'y trouve rien de répréhensible, mais qu'on y rencontre l'héroïsme à chaque pas. Tant que le doute sur les vertus n'est pas absolument éliminé, il est impossible de s'engager plus avant dans cette interminable procédure, car il n'est jamais permis de suspendre l'examen des vertus pour passer à celui des miracles, fussent-ils très nombreux » (*DTC*, article déjà cité).

La rapidité avec laquelle les procès de canonisation sont dorénavant conduits ne permet plus une telle exigence. Alors qu'auparavant « un simple nuage, une seule incertitude (suffisaient) à rendre inutile tout le reste, ou à arrêter indéfiniment la marche du procès » (*ibid.*), aujourd'hui le pape

ne juge plus avec la même rigueur parce qu'il n'exige plus l'héroïcité des vertus. Le mot « canonisation » ne contient plus la même réalité. Même s'il n'est pas devenu équivoque, la différence de signification suffit à émettre un doute sur l'infaillibilité des canonisations postconciliaires.

La vérité est immuable

Il est un autre signe qui indique lui aussi que le pape n'engage pas son infaillibilité. En fait, la forme de pensée moderne que le concile a fait sien, ne semble plus permettre au pape de parler « *ex cathedra* ».

En effet pour canoniser et utiliser son privilège d'infaillibilité, le pape lui-même doit croire dans l'immutabilité de la vérité. Comment pourrait-il autrement avoir l'intention de « définir » quelque chose pour toujours ? Or depuis le concile Vatican II, les papes s'opposent à leurs prédécesseurs. Ne le feraient-ils que sur un point (comme celui de la liberté religieuse), cela suffirait à jeter un doute sur la conception qu'ils se font de la vérité. Les papes qui approuvent le concile Vatican II, et donc la condamnation de ce qui a été défini, envisageant la vérité comme quelque chose d'évolutif, de vivant, et donc ne semblent pas capables d'utiliser leur infaillibilité. C'était l'argument de Mgr Lefebvre : le plus simple et le plus radical.

L'infaillibilité est une assistance apportée à un acte prudent

Enfin la manière actuelle de procéder dans le procès de canonisation indique encore un autre obstacle à l'assistance divine pour garantir de la vérité de ce que le pape énonce. En effet,

le Saint-Esprit n'a pas été promis aux successeurs de Pierre pour qu'ils fassent connaître sous sa révélation une nouvelle doctrine, mais pour qu'avec son assistance ils gardent saintement et exposent fidèlement la Révélation transmise par les apôtres, c'est-à-dire le dépôt de la foi. (Concile Vatican I).

L'assistance du Saint-Esprit n'est donc pas une garantie absolue par laquelle le pape pourrait simplement ouvrir la bouche pour dire la vérité pourvu qu'il ait prononcé la bonne formule ! Il faut que le pape pose un acte de prudence humaine, d'une prudence proportionnée à la gravité de la fonction pontificale, pour qu'il soit protégé de toute erreur. Il suffit d'étudier un peu l'histoire des dogmes pour se persuader que les papes l'ont toujours compris comme cela. Combien de recherches, d'études théologiques, de consultations ont précédé la définition de l'Immaculée Conception ou celle de l'Assomption ?

Il en est de même pour les canonisations. Dès le début d'un procès, la plus grande circonspection est observée. Voici comment le *Dictionnaire de Théologie Catholique* (DTC) commente l'examen des écrits d'un « serviteur de Dieu » au tout début du procès :

L'examen des écrits est extrêmement sévère et très minutieux. Le cardinal rapporteur en a la charge spéciale. Il commence par remettre des exemplaires de ces ouvrages à des théologiens habiles. Ceux-ci les étudient séparément, sans se concerter, car leur choix est tenu secret. Après les avoir lus en entier avec une grande attention, ils sont obligés de donner au cardinal leur appréciation, par écrit, appréciation très détaillée, contenant une analyse raisonnée de chaque ouvrage, avec le plan, les divisions et subdivisions, ainsi que la manière de procéder de l'auteur. Ils doivent surtout signaler tout au long les difficultés que cette lecture ferait naître.

Pas le moindre doute ne doit subsister pour que le procès puisse continuer :

Il n'est pas nécessaire, pour arrêter à jamais une cause de canonisation, que les ouvrages du serviteur de Dieu renferment des erreurs formelles contre le dogme ou la morale ; il suffit qu'on y trouve des nouveautés suspectes, des questions frivoles, ou bien quelque opinion singulière opposée à l'enseignement des Pères et au sentiment commun des fidèles (*ibid.*).

L'examen des miracles

est encore plus sévère, si c'est possible, que celui des vertus... Tous les moyens sont mis en œuvre pour démasquer le mensonge et pour écarter l'erreur. La précipitation intéressée ou le zèle enthousiaste de ceux qui ont entrepris le procès et en poussent la marche, vient se briser contre l'extrême lenteur et les exigences de ce tribunal qui n'est jamais pressé, et ne s'émeut pas de ce qu'une cause est exposée à rester devant lui pendant des siècles. En considérant la multitude d'actes juridiques qu'il impose, la série indéfinie de difficultés qu'il amoncelle à chaque instant, l'abondance et l'évidence des preuves qu'il réclame, on serait porté à l'accuser plutôt de défiance exagérée que de crédulité pieuse. Aucun tribunal humain n'agit avec cette exactitude poussée jusqu'au scrupule, et avec cette sévérité, qui paraîtrait injustifiée en toute autre matière. Les choses en arrivent à ce point que, de l'avis de tous ceux qui ont été mêlés à une affaire de ce genre, le succès d'un procès de canonisation peut être regardé comme un miracle plus grand que tous ceux qui sont requis pour attester la sainteté d'un serviteur de Dieu (*ibid.*).

Les formules traditionnelles elles-mêmes indiquent ce travail de recherche auquel le pape s'est astreint. Voici celle que rapporte le dictionnaire déjà cité :

Au nom de la sainte et indivisible Trinité ; pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne ; par l'autorité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et par la nôtre ; après en avoir mûrement délibéré et imploré le secours de Dieu ; sur l'avis de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Église romaine, les patriarches, les archevêques et les évêques présents à Rome ; nous décrétons que les bienheureux N. et N. sont saints, et nous les inscrivons dans le catalogue des saints, statuant que l'Église universelle célébrera pieusement leur mémoire tous les ans, au jour anniversaire de leur naissance à la céleste patrie. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Amen.

Or depuis la constitution *Divinus perfectionis Magister* du 25 janvier 1983, il revient aux évêques, au nom même de la collégialité, d'introduire la cause des saints. Les théologiens, nommés par l'évêque, n'examinent plus tous les écrits mais seulement ceux qui ont été publiés. Le recueil des témoignages a été simplifié et se fait sous l'autorité des évêques.

La simple multiplication des canonisations indique que le pape aujourd'hui ne peut accorder à chaque cause toute l'attention qu'il faudrait. Alors qu'entre le pape Clément VIII (1594) et le pape Pie XII (1958), deux cent quinze saints ont été mis sur les autels (soit environ un tous les deux ans), le pape Jean-Paul II en a canonisé à lui tout seul quatre cent quatre-vingt-trois.

Conclusion

Voilà donc trois arguments qui permettent légitimement de douter de l'infailibilité des canonisations prononcées par les papes conciliaires : par « sainteté » on comprend autre chose que ce que l'Église comprenait, les définitions sont impossibles puisque la vérité est évolutive, et le sérieux requis à une canonisation n'est plus exigé. Cela ne veut pas dire qu'aucun de ceux qui ont été canonisés depuis le concile Vatican II n'étaient des saints, mais simplement que, là encore, nous sommes privés de la certitude que devrait nous apporter le magistère pontifical.



Soeur Faustine et la divine miséricorde

Que faut-il en penser ?

par l'abbé Peter R. Scott FSSPX

Cet article est paru dans la revue américaine *Angelus* de juin 2010, sous le titre « *What are we to think of the divine mercy devotion ?* » dans la rubrique « *Questions and answers* ». Il est disponible sur le site <http://www.angelusonline.org/>.

Ce n'est pas par hasard si les « canonisations » de Jean XXIII et de Jean-Paul II ont été fixées au dimanche de la miséricorde, fête instituée par Jean-Paul II le 30 avril 2000 et insérée par lui dans le nouveau calendrier liturgique. D'ailleurs, comme l'ont remarqué de nombreux chroniqueurs religieux, Jean-Paul II mourut lors des vêpres de la divine miséricorde et, en l'honneur de sa dévotion à la miséricorde, sa « béatification » eut lieu le 1^{er} mai 2011, dimanche de la divine miséricorde. Par ailleurs, l'abbé Armogathe, dans la revue *Communio* de septembre-décembre 2005 (n° XXX, 5-6, p. 115 et sq.), dit que c'est à la demande de Mgr Wojtyła, alors archevêque de Cracovie, que l'interdiction de la dévotion à la divine miséricorde portée par le Saint-Office en 1958, fut levée en avril 1978 par le préfet de la Doctrine de la foi. Il ajoute que l'addition au rosaire d'une nouvelle série de mystères lumineux par Jean-Paul II, viendrait des révélations privées de sœur Faustine et que « le témoignage de sœur Faustine rejoint plusieurs points doctrinaux contenus dans les visions d'Adrienne von Speyr recueillies par Hans Urs von Balthasar ». La question se pose donc : la divine miséricorde est-elle bien une dévotion traditionnelle ?

Néanmoins, la question reste controversée. D'excellentes personnes, y compris dans la Tradition, pratiquent et encouragent cette dévotion. On a dit par ailleurs que la condamnation de 1958 résultait de mauvaises traductions et que Pie XII aurait recommandé cette dévotion. Nous ne prétendons pas trancher. Nous croyons pourtant utile de porter à la connaissance de nos lecteurs cette pièce du dossier.

Le sel de la terre.

DE TRÈS NOMBREUSES PERSONNES ont certainement reçu des grâces par leur dévotion à la divine Miséricorde propagée par sainte Faustine, et sa piété personnelle a été certainement des plus exemplaires. Toutefois, il ne faudrait pas en conclure que cette dévotion vient de Dieu. Certes le pape Jean-Paul II a « encouragé » cette dévotion : le 15 avril 1978 il a fait lever l'interdiction dont elle était frappée ; il a même instauré une fête de la divine Miséricorde dans le « *Novus Ordo* ».

Même si des fidèles bons et pieux ont reçu des grâces et même si sœur Faustine était pieuse, cela ne signifie pas pour autant que cette dévotion soit venue du ciel. En fait, non seulement elle ne fut pas approuvée avant Vatican II, mais encore elle fut condamnée malgré l'orthodoxie des prières du chapelet de la divine Miséricorde.

Condamnation par le Saint-Office

Il y eut deux décrets de Rome sur le sujet, tous deux du temps du pape Jean XXIII. Le Saint-Office [aujourd'hui nommé « sacrée congrégation pour la Doctrine de la foi »] dans sa réunion plénière du 19 novembre 1958 a pris les décisions suivantes :

- La nature « surnaturelle » des révélations faites à sœur Faustine n'est pas prouvée.
- Aucune fête de la divine Miséricorde n'est à instituer.
- Il est interdit de diffuser les images et messages promouvant cette dévotion sous la forme reçue par sœur Faustine.

Dans un second décret du 6 mars 1959, le Saint-Office a établi les points suivants :

- Il est interdit de diffuser les images et messages promouvant la dévotion à la divine Miséricorde sous la forme reçue par sœur Faustine.
- Il est laissé à la prudence des évêques de juger de la nécessité ou non de retirer les images susmentionnées qui seraient déjà mises à la disposition de la vénération publique.

Quels sont donc les éléments de cette dévotion qui retiennent le Saint-Office de reconnaître son origine divine ? Les décrets ne le disent pas, mais il semble que la raison principale vient de ce qu'elle insiste trop sur la miséricorde de Dieu au point d'exclure sa justice. Nos péchés et la gravité de l'offense qu'ils font à Dieu sont mis de côté comme étant de peu d'importance. C'est pourquoi l'aspect de réparation du péché est omis ou éclipsé.

La vraie image de la miséricorde de Dieu est le Sacré-Cœur de Jésus, percé d'une lance, couronné d'épines, et laissant s'écouler le précieux sang. Le Sacré-Cœur réclame une dévotion réparatrice ainsi que les papes l'ont toujours demandée. Cependant, ce n'est pas le cas avec la dévotion de la Miséricorde divine. L'image n'a pas de cœur. C'est un Sacré-Cœur sans réparation, sans que le prix de nos péchés soit clairement exprimé. C'est ce qui rend cette dévotion si incomplète et nous fait douter de son origine surnaturelle, quelle que soient les bonnes intentions et la sainteté de sœur Faustine.

Cette absence de la nécessité de la réparation des péchés est manifeste dans l'étrange promesse de remise des peines temporelles dues aux péchés pour ceux qui observent les dévotions dites de 15 heures (« l'heure de la miséricorde »), le premier dimanche après Pâques. Comment une telle dévotion peut-elle être plus puissante et meilleure qu'une indulgence plénière, appliquant l'extraordinaire trésor des mérites des saints ? Comment ce peut-il que ne soit pas exigé comme condition que nous fassions une œuvre de pénitence par nous-même ? Comment ce peut-il que ne soit pas exigé le détachement de tout péché, même véniel, comme cela est nécessairement requis pour obtenir une indulgence plénière ?

Présomption dans les écrits de sœur Faustine

L'édition publiée du *Petit Journal de sainte Maria Faustina Kowalski*, (Apostolat de la Miséricorde divine, 3^e édition, 10 décembre 2007 – pour la version française), conduit également à s'interroger sérieusement sur l'origine surnaturelle des apparitions et des messages qui se répètent au fil de quelques 640 pages l'ouvrage.

La caractéristique de tout vrai mystique qui a reçu des grâces surnaturelles est toujours : une profonde humilité, le sens de son indignité, la conscience et l'aveu de la gravité de ses propres péchés. Déjà, cette humilité est étrangement absente du journal de sœur Faustine. Par exemple, à la date du 2 octobre 1936, elle affirme que le « Seigneur Jésus » prononça les mots suivants à son rencontre :

Maintenant je sais que ce n'est pas pour les grâces ou les présents que tu m'aimes, mais parce que ma volonté t'est plus chère que la vie. C'est pourquoi je m'unis à toi plus intimement qu'avec aucune autre créature (§ 707).

Cela donne toutes les apparences d'une revendication d'être plus uni à Jésus que n'importe qui d'autre, même la Vierge Marie, et certainement plus que les autres saints. Peut-on sans orgueil croire une telle affirmation, et peut-on affirmer que cela vient du ciel ?

En avril 1938, sœur Faustine lisait la canonisation de saint André Bobola, et, les yeux pleins de larmes, elle fut saisie du désir ardent que sa

congrégation puisse avoir son propre saint. Puis elle affirme ce qui suit : « Et le Seigneur Jésus me dit : ne pleure pas. Tu es cette sainte » (§ 1650). Ce ne sont certainement pas des mots que l'on entendrait dans la bouche d'un vrai saint, mais plutôt l'aveu de la nature pécheresse et indigne de sa congrégation. Cette présomption dans ses écrits n'est pas un cas isolé. Elle fait son propre éloge à plusieurs reprises à travers des mots supposément prononcés par Jésus. Voyez par exemple cette pensée intérieure :

Perle bien-aimée de mon cœur, je vois ton amour si pur, plus pur encore que celui des anges, et d'autant plus que tu persistes dans le combat. A cause de toi je bénis le monde (§ 1061).

Le 23 mai 1937, elle décrit une vision de la Sainte Trinité, après laquelle elle entend une voix lui dire : « Dis au supérieur général de compter sur toi comme étant la fille la plus fidèle de l'Ordre » (§ 1130). Il est donc dès lors à peine surprenant que sœur Faustine se déclare comme exempte des jugements particulier et général. Le 4 février 1935, elle avait déjà déclaré avoir entendu cette voix dans son âme : « A partir d'aujourd'hui, ne crains pas le jugement de Dieu, car tu ne seras pas jugée » (§ 374). Ajoutez à cela l'affirmation absurde que l'hostie par trois fois a jailli du tabernacle pour atterrir dans ses mains (§ 44), l'obligeant à ouvrir elle-même le tabernacle pour l'y reposer ! Tout cela est l'histoire d'une présomption au sujet de la grâce de Dieu, qui ne cadre en aucune manière avec la raison, et encore moins avec l'action d'une personne prétendument favorisée de grâces mystiques surnaturelles innombrables et répétées.

Ce n'est sans doute pas par hasard que le pape Jean-Paul II a promu cette dévotion, parce qu'elle est parfaitement en accord avec son encyclique *Dives in Misericordia*. En fait, la théologie du mystère pascal qu'il y enseigne met de côté toute considération sur la gravité du péché et la nécessité de la pénitence pour satisfaire à la justice divine – et donc écarte la messe comme sacrifice expiatoire. Elle méconnaît aussi la nécessité de gagner des indulgences et de faire des actes de pénitence. Puisque Dieu est infiniment miséricordieux et ne tient pas compte de nos péchés, tout cela est considéré comme sans importance. Ce n'est pas l'esprit catholique. Nous devons faire réparation pour nos péchés et pour les péchés du monde entier, comme le Sacré-Cœur l'a demandé de façon répétée à Paray-le-Monial.

C'est le renouvellement de notre consécration au Sacré-Cœur et la pratique fréquente des heures saintes réparatrices qui nous vaudront la conversion des pécheurs. C'est par cette voie que nous pouvons coopérer à l'avènement du royaume de l'amour miséricordieux, car elle unit la parfaite reconnaissance de la sainteté infinie de la divine majesté et la complète soumission à ses légitimes demandes. La miséricorde n'a de sens que si nous comprenons le prix de notre rédemption.

L'amour de la vérité

par le père Bruno O.S.B.

Ce texte est la transcription d'un sermon prononcé au début de l'année 2014.

Le sel de la terre.



JE VOUS SOUHAITE à tous une bonne et sainte année. Cette année 2014 s'annonce difficile, pour la France bien sûr, mais aussi pour l'Église avec le pape François, avec notamment le scandale monstrueux de la pseudo canonisation de ses deux prédécesseurs, prévue pour le mois d'avril. Pour rester lucides, pour rester fermes, pour rester fidèles quels que soient les événements qui pourraient se produire, nous devons être guidés par un grand *amour de la vérité*. C'est le thème que je voudrais aborder ce matin : l'amour de la vérité. C'est un bon programme pour l'année qui commence.

Il me semble qu'il est à propos d'en parler en ce jour octave de Noël : nous venons de célébrer la naissance de Notre-Seigneur, sa venue en ce monde. Il est bon de nous rappeler ce que Jésus disait quelques heures avant de quitter ce monde, lors de sa passion, dans une circonstance particulièrement solennelle : « Si je suis né, si je suis venu en ce monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité. » La mission de Notre-Seigneur en venant en ce monde, c'était de rendre témoignage à la vérité.

L'amour de la vérité, cela fait partie du 8^e commandement, par lequel Dieu ne nous demande pas seulement de ne pas mentir, mais aussi d'aimer la vérité. Aimer la vérité, c'est d'abord *chercher* la vérité, c'est ensuite *dire* la vérité, c'est enfin « *faire* la vérité ». Chercher la vérité, dire la vérité, faire la vérité : voilà trois grands devoirs envers la vérité, dont je voudrais vous dire quelques mots ce matin.

Chercher la vérité

Premier devoir envers la vérité : *chercher* la vérité. Ce devoir est triple : nous *informer*, nous *former*, et *prier* pour que Dieu nous éclaire.

Devoir de nous *informer*, en particulier de savoir un peu ce qui se passe dans l'Église et dans la Tradition. Il ne s'agit pas de passer son temps sur internet, surtout pas, cela peut être dangereux. Mais il ne faut pas non plus se dire trop vite que certaines questions ne nous regardent pas, que c'est l'affaire des prêtres et des supérieurs, et qu'il suffit de leur faire confiance : cela pourrait être une sorte de volontarisme, qui néglige le rôle premier de l'intelligence. Le bon Dieu nous a donné une intelligence pour chercher la vérité, nous devons nous en servir. Si tous les prêtres et les fidèles, dans les années 60-70, s'étaient contentés de faire confiance aux évêques et au pape, nous ne serions par réunis ici ce matin pour cette belle messe chantée.

Donc nous avons le devoir de nous informer, sans avoir peur de la vérité : il faut la regarder en face, sans lunettes roses, même si elle fait mal, même si elle dérange.

Devoir de nous *former*, pour connaître les principes. Un danger qui guette beaucoup de gens aujourd'hui, c'est de s'attacher aux personnes plus qu'aux principes, alors que c'est l'inverse qu'il faut faire : nous devons être attachés aux principes plus qu'aux personnes. Pourquoi ? parce que les personnes (même les prêtres, même les évêques) peuvent changer, tandis que les principes ne changent pas. On peut se relever des défaillances, même graves, d'une personne, on ne se relève pas de l'abandon des principes. C'est une pensée essentielle de Mgr Freppel : « On ne se relève jamais du sacrifice des principes. »

Donc nous avons le devoir de nous former pour connaître les principes, et cela se fait surtout par la lecture. D'où l'importance de lire et de relire de bons ouvrages de doctrine, de spiritualité, d'histoire de l'Église ou d'histoire de France... Surtout de doctrine ; et parmi les bons ouvrages de doctrine, je vous recommande tout spécialement ceux de Mgr Lefebvre : c'est vraiment important de connaître et d'étudier sa pensée.

Devoir de *prier*, de demander à Dieu de nous éclairer. C'est justement ce que fait l'Église au début de la plus sublime de toutes les prières : le saint sacrifice de la messe. Dans le petit psaume récité au bas de l'autel, nous demandons à Dieu de nous envoyer « sa lumière et sa vérité » : *emitte lucem tuam et veritatem tuam*. Et le bon Dieu répond à notre demande au cours de la messe, en nous envoyant celui qui est la vérité, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui se rend présent sur l'autel par la consécration, puis dans nos cœurs par la communion. Et tout à la fin de la messe, dans le dernier Évangile (la dernière pièce de la messe), nous remercions le bon Dieu de nous avoir donné celui qui est « plein de grâce et de vérité », *plenum gratiæ et veritatis*. *Veritatis*, la vérité, c'est le dernier mot de la sainte messe.

Dire la vérité

Deuxième devoir envers la vérité : *dire* la vérité. Là aussi, ce devoir est triple : *rendre témoignage à la vérité, dénoncer l'erreur, être vrais dans notre langage.*

Devoir de *rendre témoignage à la vérité* : rappelons-nous la parole de Notre-Seigneur : « Si je suis né, si je suis venu en ce monde, c'est pour rendre témoignage à la vérité. » Nous sommes les disciples de Notre-Seigneur, et les disciples doivent continuer l'œuvre du maître : rendre témoignage à la vérité. Nous devons être prêts à rendre ce témoignage jusqu'au bout, quelles qu'en soient les conséquences. Cela peut coûter très cher de dire la vérité, de rendre témoignage à la vérité : cela peut coûter la vie, comme pour les martyrs ; cela peut coûter en tout cas beaucoup d'épreuves, de séparations, d'incompréhensions. Il faut être prêt à tout pour l'amour de la vérité, pour l'amour de Jésus qui est la vérité.

Devoir de *dénoncer l'erreur* : la haine de l'erreur est inséparable de l'amour de la vérité, elle en est la pierre de touche. Si on aime la vérité, on n'a pas le droit de garder le silence devant les scandales et les erreurs, même si ces scandales et ces erreurs viennent de très haut (et aujourd'hui, cela vient de très haut). Le silence serait une complicité, ce serait une trahison, ce serait un manque d'amour de la vérité. Nous devons avoir une sainte horreur de l'erreur. Une fois, dans un sermon, Mgr Lefebvre avait parlé de « Notre-Dame de l'horreur ». Ce n'est peut-être pas son titre le plus gracieux, mais il est très significatif : la sainte Vierge a horreur de l'erreur ; horreur du péché en général, horreur en particulier de l'erreur, qui est le péché de l'intelligence. Et nous devons lui demander de nous inspirer une sainte horreur de l'erreur.

Devoir d'*être vrais dans notre langage* : « Que votre oui soit oui ! » Donc ne pas accepter le langage double, équivoque, ambigu. Je prends deux exemples dans l'histoire toute récente de l'Église :

– Le *Motu proprio* de 2007 (7 juillet 2007) : le pape Benoît XVI, de triste mémoire, présentait la vraie messe catholique et la nouvelle messe (qui n'est pas une messe catholique, mais une « messe bâtarde », disait Mgr Lefebvre en 76) comme deux formes du même rite, la « forme extraordinaire » et la « forme ordinaire ». C'est un langage faux ; nous ne pouvons pas accepter et utiliser ces termes.

– La « levée des excommunications » en 2009 (janvier 2009) : la Fraternité avait demandé le retrait du décret, et Rome a accordé la « levée des excommunications ». L'abbé de Cacqueray avait bien montré, dans un texte des derniers jours de 2008, que ce n'était pas du tout la même chose. Mais Rome a encore eu un langage faux.

Ces deux exemples sont importants pour nous, car ce sont les deux « préalables » qui avaient été demandés à Rome. Le fait que Rome n'a pas répondu de façon vraie à ces deux demandes a entraîné de graves difficultés dans la Fraternité ces dernières années.

Donc soyons vrais dans notre langage. Et restons sur nos gardes : Mgr Lefebvre disait que ce qui semble être une concession de la part de Rome peut être en réalité une manœuvre. Soyons vigilants.

« Faire la vérité »

Troisième devoir envers la vérité : « *faire* la vérité ». Cette expression peut paraître un peu curieuse, mais elle est employée par Jésus lui-même dans l'Évangile, et reprise par saint Paul dans une de ses épîtres. Faire la vérité, c'est vivre dans la vérité, être vrais dans tous les détails de notre vie. Il y aurait beaucoup d'applications pratiques à faire ; je donnerai simplement trois exemples :

Être vrais dans notre *prière* : quand nous disons dans le « Notre Père », la plus belle des prières, « pardonnez-nous comme nous pardonnons », il faut que nous ayons une volonté sincère de pardonner à tous ceux qui nous ont fait du tort ; sinon, notre prière n'est pas vraie, notre *Pater noster* n'est pas vrai.

Être vrais dans nos *communions* : la sainte eucharistie est le sacrement de la charité. Donc quand nous communions, nous devons renoncer à tous les mouvements contraires à la charité dans notre cœur ; sinon notre communion n'est pas vraie.

Dernier exemple, notre famille de la Tradition doit être vraie dans ses *relations avec Rome* : *faire* un accord sans être d'accord, faire un accord pratique sans être d'accord sur la doctrine, ce ne serait pas vrai. Ce ne serait pas seulement dangereux – très dangereux –, ce serait d'abord faux, ce ne serait pas selon la vérité.

Tournons-nous vers Notre-Dame, qui est la seule créature parfaitement vraie, parce qu'elle est la seule sans péché, et que le péché est une fausseté, un mensonge, un manque de vérité. Notre-Dame est parfaitement vraie, elle est pleine de vérité. Quand nous la saluons comme « pleine de grâce » (et nous devons le faire au moins 53 fois par jour, dans notre chapelet ; s'il y en a parmi vous qui n'ont pas encore la bonne habitude de réciter tous les jours leur chapelet, qu'ils prennent cette résolution pour l'année qui commence), pensons qu'elle est aussi pleine de vérité : pleine de grâce et de vérité, comme Jésus plein de grâce et de vérité. Et demandons-lui de nous communiquer cette vérité dont elle est remplie.

Que Notre-Dame de Vérité fasse de nous des âmes vraies, qui *cherchent* la vérité, qui *disent* la vérité, qui *font* la vérité.

Mgr Vladimir Ghika

Mgr Ghika est-il un précurseur de l'œcuménisme conciliaire ? On pourrait le croire en lisant certaines productions récentes. Par exemple, *La Vie spirituelle* (n° 807, juillet 2013, p. 375-377) vient de publier une recension de l'ouvrage de Mihaela Vasiliu, *Une Lumière dans les ténèbres : Mgr Vladimir Ghika*¹, dans laquelle on lisait ces lignes :

Né dans une famille orthodoxe, devenu catholique « afin de mieux vivre la foi de l'Église orthodoxe », Mgr Ghika a tissé des liens entre l'Église latine et l'Église orientale annonçant les développements issus du concile Vatican II. [...] L'ouvrage de Mihaela Vasiliu peut être lu comme un catéchisme spirituel enseigné, vécu et perdurable. On découvre ainsi « le souffle de l'Esprit », thème important du dialogue œcuménique entre les Églises qui, par-delà les disputes et les séparations, se retrouvent pour l'essentiel dans la grande tradition des mystiques tels que saint Siméon le nouveau théologien. « La liturgie du prochain », et « la théologie du besoin » font découvrir l'enseignement novateur de Mgr Ghika annonçant en quelque sorte l'*aggiornamento* du Concile par l'ouverture au monde dans la charité et la vérité. On y retrouve aussi l'influence de saint Vincent de Paul et la tradition de la Visitation qui ont été l'une des constantes de son apostolat. Les chapitres concernant la théologie des sacrements centrée sur l'adoration eucharistique et le rôle de la Vierge dans la vie intérieure font découvrir l'axe fondamental de sa vie.

Pour répondre à la question, nous publions ci-après un article paru dans la revue de la Fraternité de la Transfiguration *La Simandre* (n° du 6 octobre 2013, p. 3-5), intitulé : « Monseigneur Vladimir Ghika et l'œcuménisme »

Le sel de la terre.



POURSUIVONS ce mois-ci notre étude de la vie et de la pensée de celui qui est, de façon lointaine, à l'origine de notre Fraternité de la Transfiguration, et qui vient d'être déclaré bienheureux. On a pu le présenter, dans la presse catholique officielle, comme un grand précurseur des nouveautés ecclésiales de la seconde moitié du 20^e siècle. Mgr

¹ — Mihaela VASILIU, *Une Lumière dans les ténèbres : Mgr Vladimir Ghika*, Paris, Éd. du Cerf, coll. « Épiphanie », 2011.

Vladimir Ghika venait, comme on le sait de l'Orient chrétien séparé de Rome, de cette confession qui, un peu abusivement, se donne le nom d'« orthodoxe » depuis quelques siècles. En tant que laïque, puis en tant que prêtre, le prince Ghika eut toujours une particulière attention envers ses anciens coreligionnaires. Eut-il pour autant, comme aujourd'hui certains le laissent entendre, quelque tendance à minimiser les divergences doctrinales ou la question de l'appartenance ecclésiale ? En un mot, fut-il précurseur de l'œcuménisme selon Vatican II ?

Pour répondre, il faut jeter un regard soigneux sur les écrits et les activités du personnage, qui de fait eut toujours à cœur la restauration de l'unité entre Rome et les chrétiens orientaux en situation de schisme. Tâchons alors d'examiner la pensée de Mgr Ghika sur deux grandes modalités de cette question : les conversions individuelles, et le statut des Églises orientales catholiques.

Les conversions individuelles

La question précise est la suivante : lorsqu'on est convaincu de la vérité de la seule Église catholique fondée sur le siège de Saint-Pierre, est-on tenu de faire profession de foi catholique ? Ou bien au contraire, n'y a-t-il pas souvent des circonstances qui permettent d'éviter d'avoir à se convertir officiellement, extérieurement, lorsque trop de difficultés s'ensuivraient ? Le prince Ghika fut concerné au premier chef par cette question, puisqu'il eut lui-même à faire le pas ; l'épisode a été bien mis en lumière, nourrissant quelque controverse à l'époque même où il se produisit, en 1902, et commenté par le principal intéressé et par ses biographes.

Il vaut la peine de rappeler que Vladimir Ghika fut très tôt en contact avec l'Église catholique, et que, par ses études comme par ses contacts avec les œuvres, le clergé et les congrégations catholiques, il se convainquit de bonne heure que la vérité se trouvait là. Un an avant sa conversion officielle, il écrivait pour lui-même :

Où trouverais-je assez de discipline pour être protégé contre mes propres écarts, assez de sécurité pour être vraiment libre ? Pourrais-je être sûr de mon salut ailleurs [que dans l'Église catholique] ?

Notons encore les propos qu'il tint plus tard :

Je ne suis pas ce qu'on appelle un converti. Catholique d'esprit et de cœur, j'ai dû attendre que la possibilité me soit donnée d'entrer officiellement par la grande porte.

S'il reporta sa profession de foi catholique jusqu'à l'âge de trente ans, c'est qu'il craignit l'hostilité de ses compatriotes – qui prendraient très mal l'abandon de l'« orthodoxie » par un prince de leur nation ; c'est surtout qu'il redoutait de faire de la peine à l'orthodoxe farouche qu'était sa mère.

L'élément qui déclencha son passage officiel au catholicisme fut, semble-t-il, la méprise d'un de ses interlocuteurs qui, à Rome, un jour de 1902, le prit pour un catholique ; pris de court le prince Ghika n'osa le démentir, mais après coup se repentit de ce demi-mensonge et résolut de ne plus vivre dans l'équivoque. Et bientôt, il faisait profession de foi catholique devant le père Lepidi, dominicain de grand renom.

Dès lors, et jusqu'à la fin de ses jours, le prince Ghika encouragea les hésitants à aller jusqu'au bout dans leur démarche de conversion : quand on a cherché loyalement la vérité et qu'on a pris conscience qu'elle se trouve dans l'Église catholique et non ailleurs, on a le devoir d'y adhérer explicitement, quels que soient les inconvénients, les obstacles, les persécutions qui s'ensuivront. De fait, au cours de sa longue carrière d'apôtre, Mgr Ghika fut l'instrument de la conversion de centaines et de centaines de personnes, même et surtout dans les dernières années de sa vie en Roumanie, alors que l'oppression communiste sévissait contre toute conviction religieuse un peu affirmée, et que cela pouvait paraître folie de se compromettre en passant à la religion catholique, la plus combattue de toutes.

De ce courage auquel invitait Mgr Ghika, on a un témoignage éloquent dans l'ouvrage d'une de ses compatriotes et disciples Henela Danubia (convertie dans les années 1940) : *Prince et martyr, l'apôtre du Danube, Mgr Vladimir Ghika* ; elle y relate les obstacles que Mgr Ghika l'engagea à surmonter pour parvenir à l'Église catholique.

La légitimité des Églises gréco-catholiques

D'autre part, il convient de rappeler un autre grand aspect de l'œuvre missionnaire du prince Ghika : tout au long de sa vie de catholique, il a cherché à favoriser les communautés gréco-catholiques, comme constituant le meilleur moyen de faire progresser l'Église romaine dans les Balkans. Avant la Première Guerre mondiale, étant en poste à Salonique, il déploya tous ses efforts (malheureusement anéantis par les guerres des années 1911-1920) pour mettre en place un clergé et une hiérarchie byzantine catholique, qui auraient facilement regroupé les dizaines de milliers de Roumains orthodoxes de ces régions, délaissés mais très demandeurs sur le plan religieux.

Il fut plus heureux en Roumanie même. En 1900, presque tous les catholiques de ce pays étaient des étrangers (Allemands ou Hongrois), à part dans la lointaine Transylvanie où se trouvait, depuis deux siècles, une Église catholique byzantine fervente. Dès sa conversion, le prince Ghika fut un grand soutien dans cette Église, ainsi que le principal fondateur d'une paroisse gréco-catholique à Bucarest, pour permettre aux « orthodoxes » de passer plus facilement au catholicisme. En effet, cette

paroisse Saint-Basile devint un foyer de conversions signalé, surtout, lorsque, à partir de 1939, Mgr Ghika y exerça son ministère.

Actualité de Monseigneur Ghika

Une question ne peut être évitée : toute cette activité fait-elle de Mgr Ghika un précurseur du concile Vatican II ? A l'égard des non-catholiques, sans doute trouve-t-on un bon résumé de ce concile dans la phrase-clé du décret sur l'œcuménisme promulgué par ce concile :

Le Saint-Esprit ne dédaigne pas de s'en servir [des confessions non catholiques] comme de moyens de salut.

On sait que cet esprit a abouti, avant même la fin des années 1960, à tarir presque complètement les conversions, en particulier celles venant de la sphère orthodoxe et de la sphère protestante. Ce sont en particulier les consacrés (prêtres orthodoxes, ou pasteurs protestants) qu'on découragea, presque formellement, à faire profession de foi catholique ; on leur a dit en substance : restez dans votre communauté d'origine, Dieu y est aussi à l'œuvre ; ainsi, vous ne risquez pas de nuire à l'œcuménisme et aux relations entre nos communautés maintenant presque unies par la grâce du Concile ; et puis, nos différences ne sont pas bien importantes...

Mgr Ghika ne raisonna certainement jamais ainsi ! Il était de son temps, c'est-à-dire, du temps de Pie XI, le pape de l'encyclique *Mortalium animos* (1928) qui mit un frein aux entreprises hasardeuses qui, pour le coup, étaient une première mouture du faux œcuménisme qui sévit de nos jours. Certains mettent en avant, pourtant, une phrase du prince Ghika qui a justement marqué ses interlocuteurs. On lui demandait pourquoi il avait pris la peine de quitter sa religion d'origine, et il répondit : « Je me suis fait catholique afin d'être plus orthodoxe. » Ce n'est pas une boutade ni un jeu de mot visant à relativiser les différences entre les deux confessions ! Pour bien interpréter cette phrase, il suffit de comprendre le sens des mots. « Catholique » signifie « universel » ; c'est le qualificatif de l'Église fondée par Notre-Seigneur pour être l'unique arche de salut, pour tous les hommes. « Orthodoxe » signifie : « qui a la droite doctrine » (ou plus littéralement : la droite louange, ce qui revient au même) ; c'est la doctrine professée qui est orthodoxe. Le prince Ghika converti voulait dire ainsi que seule l'Église catholique professe l'intégralité de la foi enseignée par Notre-Seigneur et dont le dépôt et l'interprétation ont été confiés à son unique Église. On ne peut que souscrire à cette pensée, et former des vœux pour que les hommes d'Église d'aujourd'hui se remettent à enseigner sans complexe la saine doctrine sur la constitution de l'Église et sur le devoir d'en faire partie pour être agréable à Dieu et être sauvé.

Mgr Fernando Areas Rifan

par Dom Thomas d'Aquin O.S.B.

Dans le Supplément n° 7 au *Bulletin de la Sainte Croix*, le père Thomas d'Aquin tente d'expliquer comment Mgr Rifan, jadis si ferme dans le combat de la foi, a pu en venir à adorer ce qu'il avait brûlé et à brûler ce qu'il avait adoré... « Que celui qui croit être debout prenne garde de tomber ! » (1 Co 10, 12).

Le Sel de la terre.



DEPUIS TOUJOURS M. l'abbé Rifan a été un entraîneur d'hommes. Doué d'une vive intelligence, d'un contact facile et chaleureux, ayant le sens des réparties, il n'avait pas de difficulté à conquérir l'admiration et la confiance de tous.

Ordonné en 1974 par Mgr Antônio de Castro Mayer, il ne tarda pas à devenir le secrétaire de l'évêque de Campos.

En 1980, lors de mon ordination, l'abbé Rifan a trouvé le moyen de se rendre à Écône, profitant d'une visite « ad limina » que l'évêque de Campos faisait à Rome à cette occasion. L'abbé Rifan s'est rendu aussi à notre monastère, où Dom Gérard a eu vite fait de discerner en lui un futur évêque. Les événements donneront raison à Dom Gérard, mais dans des circonstances bien différentes, que l'on ne pouvait soupçonner alors.

Au Brésil, l'abbé Rifan avait été sollicité par les fidèles de *Permanência* pour dire la messe à Rio. Cet appel s'adressait aux prêtres de Campos en général. Un sympathique dialogue entre l'abbé Rifan et Maître Júlio Fleischman a scellé alors la coopération entre Campos et Rio.

— « Nous ne pouvons pas retirer le pain de nos fidèles de Campos pour le donner à ceux de Rio », argumentait l'abbé Rifan, voulant éviter cet apostolat hors du diocèse de Campos ¹.

— « Mais les petits chiens mangent les miettes qui tombent de la table des enfants », a répondu son interlocuteur. La réponse était trop belle pour que l'abbé Rifan puisse y répliquer.

Campos a donc commencé à desservir Rio, et quand Santa Cruz a été fondée en 1987, Campos a pensé à nous confier cet apostolat. Nous avons consenti seulement à une collaboration, ne voulant pas prendre la responsabilité de ce qui était quasiment une paroisse, car cela aurait pu troubler la régularité de notre vie conventuelle.

Cet état de choses allait durer jusqu'en 1989 ou 1990, époque où le père Laurent a assumé en permanence l'apostolat à Rio, auquel s'est ajouté celui de Niterói par la suite.

Mais auparavant, il y a eu les sacres de 1988. Un beau matin, Mgr de Castro Mayer a pris une décision dont la fermeté a surpris son entourage : aller à Écône pour les sacres. L'abbé Rifan l'a accompagné, ainsi que les abbés Possidente et Athayde. A la cérémonie du sacre, l'abbé Rifan a traduit le petit sermon, ou mieux, la profession de foi que Mgr de Castro Mayer a faite pour justifier sa présence à cette cérémonie, et pour dire publiquement son soutien à l'œuvre de Mgr Lefebvre. Ce petit sermon, soit dit en passant, a été remarquable et a profondément réconforté Mgr Lefebvre et tous ceux qui l'ont entendu.

Après les sacres, Mgr de Castro Mayer et ses prêtres sont partis au Barroux, où ils n'ont pas pu s'entretenir avec Dom Gérard comme ils le désiraient. Dom Gérard les fuyait, laissant voir ainsi de quel côté il penchait. En quittant le Barroux, l'abbé Rifan a laissé un mot à Dom Gérard, en lui disant l'immense gâchis et la déception qu'un accord entre le Barroux et Rome provoquerait dans la Tradition.

Quand, au Brésil, nous avons reçu la nouvelle de l'accord de Dom Gérard avec Rome, nous avons pris contact avec Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer pour nous orienter sur ce qu'il était plus sage de faire. L'abbé Rifan, en ces heures difficiles, a servi d'intermédiaire pour nous communiquer les conseils de Mgr de Castro Mayer. Monseigneur et ses prêtres nous proposaient de quitter Santa Cruz et de nous installer dans le diocèse de Campos. Une lettre de Mgr Lefebvre allait nous décider à faire autrement : garder Santa Cruz et exposer publiquement les raisons de notre rupture avec Dom Gérard. Les biens de l'Église appartiennent au Christ Roi et il ne faut pas les brader ni les laisser tomber entre les mains des ennemis de son

1 — Campos a toujours eu de la difficulté à se départir d'un certain légalisme, qui a fini par lui coûter très cher. C'est, peut-être, une des causes de cette petite résistance de l'abbé Rifan à dire son oui à la demande des fidèles de Rio.

règne universel. Accompagné de l'abbé Tam, l'abbé Rifan est venu à Nova Friburgo nous aider à rédiger cette déclaration.

Ensuite, il est revenu encore une fois pour parler surtout au père Joseph Vannier, qui avait pris le parti de Dom Gérard mais qui avait de la considération pour les prêtres de Campos. Les abbés Possidente et Rifan ont vu le père Joseph, mais sans résultat. Je comptais surtout sur l'abbé Possidente qui avait de très bons rapports avec le père Joseph.

Quelques jours plus tard, c'était Dom Gérard lui-même qui se présentait au monastère, avec le père Emmanuel de Butler, pour essayer de reprendre le monastère en mains. L'abbé Rifan était de nouveau chez nous, pour nous aider dans les discussions que nous avons eues alors avec Dom Gérard. Nous lui exprimons ici notre gratitude pour toute l'aide apportée à Santa Cruz, aide qui contraste si fort avec ce qu'il fera quelques années plus tard.

Juste après ces événements, ou bien juste avant, l'abbé Rifan est venu nous aider à prêcher une mission dans la région, avec toute son expérience en la matière. A la fin de la mission, nous avons planté une croix avec l'inscription : « Sauve ton âme. »

Les liens entre nous et l'abbé Rifan ont été encore accrus par un voyage en Allemagne pour obtenir de l'aide pour le monastère et pour la paroisse de l'abbé Rifan. Nous sommes passés à Ecône. Mgr Lefebvre nous a reçus avec la gentillesse qui le caractérisait et a mis dans la poche de l'abbé Rifan une aide substantielle pour l'achat du terrain où il voulait bâtir une nouvelle église, celle-là même où, aujourd'hui, il prône la soumission à Vatican II et aux décrets liturgiques de l'Église conciliaire. Quel gâchis !

Après le décès de Mgr de Castro Mayer, une question urgente s'est posée aux prêtres de Campos : qui devait remplacer Mgr de Castro Mayer ? Cela aurait pu être déjà fait en 1988, mais Campos avait laissé passer l'occasion. Après quelques délibérations, le clergé fidèle a décidé de se choisir un évêque et un petit « conclave » a été réuni. Mgr de Castro Mayer, avant de mourir, avait indiqué deux noms : l'abbé Emmanuel Possidente et l'abbé Licínio Rangel. L'abbé Rifan n'avait donc pas les préférences de Mgr de Castro Mayer. Il est intéressant de le remarquer.

L'abbé Rangel a été choisi, l'abbé Possidente ayant refusé, bien qu'il ait été le plus indiqué pour cette charge. Le sacre de Mgr Rangel a été réalisé à la ville de São Fidélis, le 28 juillet 1991. L'évêque consacrant a été Mgr Tissier de Mallerai, assisté de Mgr Williamson et de Mgr de Galarreta. Malgré le respect qu'on avait pour lui, Mgr Rangel n'avait jamais appartenu au trio dirigeant du clergé de Campos. Les abbés Possidente, Rifan et Athayde avaient une influence qui limitait quelque peu l'action de Mgr Rangel, assez réservé et un peu timide par tempérament. Cela soit dit sans rien de péjoratif ni pour Mgr Rangel ni pour les trois prêtres les plus

influent du diocèse. C'était un fait ; et il peut expliquer, en partie, les événements qui vont suivre.

Invité par la Fraternité Saint-Pie X pour prêcher la retraite sacerdotale qui a précédé le Chapitre général où Mgr Fellay a été élu, en 1994, pour succéder à M. l'abbé Schmidberger, l'abbé Rifan devenait de plus en plus une figure dans la Tradition. Un sermon qu'il avait prononcé à la clôture d'un des pèlerinages de Chartres avait soulevé l'enthousiasme des auditeurs. C'est ainsi que lorsque la Fraternité a pris contact avec Rome après le Jubilé de 2000 et a invité Campos à y prendre part, c'est l'abbé Rifan qui a été choisi pour représenter Campos dans ces entretiens. Le drame allait commencer.

Quand les conditions posées par Rome ont paru inacceptables à la Fraternité Saint-Pie X, Campos, en revanche, a préféré ne pas faire marche arrière. Quelle est la part de responsabilité des uns et des autres dans cette affaire ? C'est difficile de l'établir. Ce qui est certain, c'est que l'homme de la situation, bien qu'obéissant aux directives de Mgr Rangel, était bien l'abbé Rifan, seul interlocuteur présent à Rome au cours des tractations. L'abbé Rifan, il faut le noter, avait, depuis déjà un certain temps, des contacts de plus en plus fréquents avec les progressistes et il avait coutume d'obtenir des permissions de dire la messe de saint Pie V chez l'adversaire. Bien que cela ne soit pas nécessairement un mal, cela a été, je le crois, une amorce qui a contribué à la chute de l'abbé Rifan et de tout le diocèse. Est-ce le simple contact avec ces hommes imbus de modernisme et de libéralisme qui a été le point de départ de cette chute ? La question mérite d'être posée.

A la grande déception des catholiques de tradition du monde entier, Mgr Rangel signe, le 18 janvier 2002, un accord avec Rome, à la cathédrale de la ville de Campos, en présence du cardinal Castrillon Hoyos, de Mgr Roberto Guimarães, évêque titulaire du diocèse, et d'autres personnalités du monde ecclésiastique. C'était l'arrêt de mort de la Tradition à Campos. Les fidèles, trompés par leurs prêtres qui s'étaient trompés eux-mêmes, ont tous suivi. Pas tous à vrai dire, mais ceux qui ont résisté ont été vraiment le « *pusillus grex* ». L'abbé Rifan disait alors : « Ce n'est pas un accord ; c'est une reconnaissance. » Il laissait entendre par là que Rome reconnaissait le bien fondé de la Tradition. Les fidèles étaient désorientés et ont cru à l'abbé Rifan. On criait à la victoire.

Mgr Rangel, atteint par un cancer, n'a pas tardé à quitter cette vie et l'abbé Rifan lui a succédé à la tête de l'Administration apostolique née des accords avec Rome. Sacré par le cardinal Hoyos, Mgr Rifan va vite se révéler le rallié par excellence. Devenu l'ami de nos ennemis, il fera la tournée des évêchés un peu partout, embrassant ceux qu'autrefois il attaquait avec une fougue qu'on n'est pas près d'oublier. Ayant changé de camp, il n'a pas cessé d'accumuler des preuves de la sincérité de son ralliement.

Comme disait Abel Bonnard : « Un rallié n'est jamais assez rallié. » Autorité de Vatican II, légitimité de la nouvelle messe, obligation de se soumettre au « magistère vivant » des papes libéraux, condamnation de Mgr Lefebvre : tout cela, Mgr Rifan a été obligé de l'approuver et de le proclamer. Il l'a fait avec une assurance sans faille et croissante. On dirait qu'il y met plus de zèle que la plupart des progressistes. Cependant, ce n'était pas cela que les prêtres de Campos avaient voulu, ni ce qu'ils avaient dit aux fidèles, ni même ce qu'ils avaient plus ou moins laissé entendre au cardinal Castrillon Hoyos. La preuve de cela, c'est la déclaration qu'ils avaient rédigée, dans laquelle ils affirmaient leur détermination à continuer le combat contre le libéralisme, le modernisme et le progressisme qui ont inspiré Vatican II. Le cardinal Hoyos, après avoir lu la déclaration, a fait la réflexion suivante, qu'un des prêtres de Campos m'a rapportée : « Oui, c'est cela que nous avons convenu. Mais il n'est pas nécessaire de dire tout cela. Il suffit de déclarer que vous allez faire des critiques constructives, conformément à ce que permet le code de Droit canon. » Ce jour-là, m'a dit ce même prêtre, le combat était terminé, avant même d'avoir commencé. Soit par peur de chagriner le pape ou le cardinal Hoyos, soit par manque de conviction, soit parce que leur foi était ébranlée, soit par peur de Mgr Rifan, soit pour quelque autre raison, le fait est que Campos était devenu un chien muet. Rome, qui savait bien que cela allait se terminer ainsi, n'avait dorénavant plus rien à craindre de ces prêtres, qui pourtant avaient été formés à l'école d'un des plus grands évêques du 20^e siècle. Comment expliquer cela ? Sans vouloir pénétrer le fond des cœurs et entrer au-delà de ce que les faits nous révèlent, je pense qu'il est certain que le contact avec les autorités qui ne professent pas l'intégrité de la foi catholique ne peut qu'amener peu à peu ceux qui se soumettent à elles à partager ses idées et ses manières de faire. Mgr Lefebvre avait suffisamment mis en garde Dom Gérard à ce sujet. A Rome on ne fait pas ce qu'on veut, mais ce que Rome veut. Dom Gérard n'en a pas tenu compte ; Mgr Rifan, encore moins.

Mais c'est du diocèse même qu'allait venir une réaction. Les fidèles se sont quand même rendu compte avec le temps que quelque chose était en train de changer. Ils ont fait appel à nous et le père Antônio-Maria O.S.B. est allé leur dire une messe à la campagne, dans une ferme qui porte le beau nom de Santa Fé (Sainte-Foi). Mgr Rifan a été furieux. Il a réuni les « coupables » et les a semoncés durement :

— « Gare à vous, si vous faites venir de nouveau un prêtre du monastère ou de la Fraternité !

— Excellence, a répondu un paysan qui avait connu Mgr de Castro Mayer, cela ne dépend que de vous. Si vous poursuivez dans la nouvelle direction que vous avez choisie, j'appellerai, tous les ans, un prêtre de la Fraternité pour faire mes Pâques, moi et ma famille. »

Pour ces bons paysans, la Fraternité et notre monastère ne font qu'une seule et même chose : c'est la Tradition. Mais ils voient qu'un nouveau drame se pointe à l'horizon depuis quelque temps et ils ne sont pas prêts à refaire des accords semblables à ceux dont ils ont déjà tant souffert. Dieu seul sait ce qui arriverait si Mgr Fellay venait à signer une régularisation canonique.

Mgr Rifan n'a rien pu obtenir de ces valeureux paysans, qui aujourd'hui, aux grandes fêtes, sont plus de 250 dans une petite église construite par eux-mêmes, où seuls les prêtres de la Tradition sont admis.

Pour ne pas trop allonger cet article, signalons seulement que Mgr Rifan concélébre aujourd'hui avec les évêques progressistes et dit que refuser systématiquement de célébrer la nouvelle messe est une attitude schismatique. C'est cela que nous appelons trahison, c'est-à-dire l'action de cesser d'être fidèle à quelque chose ou à quelqu'un ; en l'occurrence, à Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous le constatons. Il est vrai que plusieurs le nieront, mais accepter Vatican II n'est-ce pas trahir le Christ Roi ? On peut aussi lui appliquer cette autre définition de la trahison : crime d'une personne qui passe à l'ennemi. C'est aussi un fait. Tout le monde peut le constater. Que Dieu nous préserve de faire pareil, nous qui, par notre fragilité, pouvons tomber même plus bas. Aujourd'hui Mgr Rifan est l'ami de ceux qui ont condamné Mgr Lefebvre et Mgr de Castro Mayer. Il parle maintenant du bienheureux Jean XXIII, du bienheureux Jean Paul II. En ces moments difficiles où se trouve la Tradition, que ces exemples puissent nous aider à ne pas commettre les mêmes erreurs. L'ennemi est rusé. Il sait où frapper et comment frapper. Soyons dociles aux avertissements des anciens. Écoutons la voix des grands maîtres, à commencer par Mgr Lefebvre. N'écoutez pas, par contre, ceux qui peuvent nous conduire là d'où il sera difficile de sortir après.

Jean Madiran avait écrit jadis un livre dont le titre (*Ils ne savent pas ce qu'ils disent*) était une sorte d'application à l'actualité du mot bien connu de Notre-Seigneur sur la croix : « Père, pardonnez-les, parce qu'ils ne savent pas ce qu'ils font. » Corção, qui avait apprécié la trouvaille, a ajouté : « *Ils ne savent pas ce qu'ils perdent !* » Que cela ne soit pas dit de nous, bien au contraire. Que par l'intercession de Notre-Dame il nous soit donné de ne pas perdre ce que nous avons reçu et qui a tant coûté à S. Exc. Mgr Marcel Lefebvre, pour ne pas dire à Notre-Seigneur, à sa sainte Mère et à tous les saints pontifes qui ont condamné et combattu le libéralisme et le modernisme.



Circoncision

Lue dans *Faits et Documents* (n° du 15 au 30 novembre 2013, p. 8, rubrique « Étranger »), cette information qui paraîtra insolite aux non-initiés :

Tous les tabloïds ont annoncé que le 23 octobre, le prince George, fils de William et Kate, avait été baptisé (rite anglican) en présence de la famille royale (photos officielles de Jason Bell, puis clichés nombreux à Clarence House, la résidence du prince Charles). En revanche, aucune communication n'a été faite sur la circoncision (*b'rith mila*, alliance de l'homme), le huitième jour après sa naissance, de l'héritier du trône par le Grand Rabbin du Royaume Uni, comme cela se pratique depuis au moins 150 ans. La cérémonie, qui s'est également déroulée devant la famille royale mais dans la plus stricte intimité, a eu lieu dans la grande salle de réception de Buckingham Palace.



Précision

Dans le numéro 86 du *Sel de la terre* (automne 2013), p. 196-198, nous avons reproduit quelques extraits de l'homélie que Mgr de Galarreta donna à Écône en 2008, pour les 20 ans des sacres de 1988. Nous avons oublié de donner la référence. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir pardonner cet oubli. Ils trouveront ce texte à l'adresse informatique suivante :

http://www.dici.org/wp-content/uploads/pdf_nouvelles/Nouvelles_112.pdf

Ou bien dans la revue *Nouvelles de chrétienté* (NDC année 2008, n°112, juillet-août).



Erratum

Dans *Le Sel de la terre* 86, à la p. 36 (« La bataille de Muret, la première victoire du rosaire »), la note 5 explique que le terme « bourdonnier » signifie : qui ne sait faire que du bruit. En réalité, ce terme péjoratif est le nom par lequel les hérétiques albigeois désignaient les catholiques (par allusion aux pèlerins qui portent un « bourdon » ou bâton de pèlerin).

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !